



14 juillet 2025

Procès Depardieu : une condamnation sous tension

Jugé pour des agressions sexuelles présumées lors d'un tournage d'un film en 2021, Gérard Depardieu a été condamné à 18 mois de prison avec sursis, 2 ans d'inéligibilité et une inscription au fichier des auteurs d'infractions sexuelles. Le procès, marqué par une forte opposition entre les parties, a soulevé des critiques sur l'attitude de la défense, jugée blessante envers les victimes. Un appel a été annoncé, tandis que d'autres procédures restent en cours.



Enquête

- Ouverte en 2024.
- À la suite de **plaintes** de deux membres de l'équipe du film Les Volets verts (une assistante réalisatrice et une décoratrice) contre Gérard Depardieu pour des agressions sexuelles présumées survenues lors du tournage en 2021.



Procès

- **24 au 27 mars 2025**, devant le tribunal correctionnel de Paris.
- Après un renvoi obtenu le 28 octobre 2024 en raison de l'absence de Gérard Depardieu pour raisons médicales.
- Forte **opposition** entre les parties civiles et la défense au cours du procès, liée à la non reconnaissance des faits par Gérard Depardieu tout au long du procès.



Condamnations

le 13 mai 2025

- Gérard Depardieu : **18 mois de prison avec sursis**, interdiction de se présenter à une élection pendant deux ans, et inscription au fichier des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAIS) pour agressions sexuelles.



Suites judiciaires

Procès en **appel** à venir, annoncé par l'avocat de Gérard Depardieu.

Pourrait peser sur d'**autres affaires en cours** à la suite de plaintes pour agressions sexuelles et viols impliquant Gérard Depardieu, dont certaines pourraient donner lieu à de futurs procès.



Impact

- **Condamnation au versement d'indemnisation supplémentaire aux victimes en raison de l'attitude de la défense jugée blessante et outrancière envers elles**
 - Victimization secondaire des parties civiles : nombreuses interrogations sur la liberté de parole des avocats et le respect des droits de la défense.